



RAPPORT ANNUEL

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Toronto (Ontario)
Janvier 2014

R A P P O R T A N N U E L

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Toronto (Ontario)
Janvier 2014

ISSN 1918-4166 (Version bilingue imprimée)
ISSN 1918-4174 (Version anglaise sur Internet)
ISSN 1918-4182 (Version française sur Internet)

Les personnes qui désirent formuler des observations quant au mode de fonctionnement du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix sont invitées à écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le président
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay
3^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX :

- *Rapport annuel* visant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 (janvier 2009).
- *Rapport annuel* visant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 août 2009 (janvier 2011).
- *Rapport annuel* visant la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010 (août 2011).
- *Rapport annuel* visant la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011 (janvier 2013).

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	1
MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
INTRODUCTION	5
MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	7
STATISTIQUES	11
 ANNEXES :	
ANNEXE A – La loi	13
ANNEXE B – Notices biographiques - Membres du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix.....	17
ANNEXE C – Formulaire de demande.....	33
ANNEXE D – Politiques et procédures	35
ANNEXE E – Qualités requises et critères de sélection	39
ANNEXE F – Annonce - avril 2012	41
ANNEXE G – Annonce - août 2012 - Toronto Star, Globe & Mail.....	43
ANNEXE H – Annonce - août 2012 - Site web du CCNJP.....	45
ANNEXE I – Annonce - août 2012 - Site web du CCNJP	47
ANNEXE J – Annonce - août 2012 - Nord-ouest de l'Ontario et des collectivités autochtones	49

MODIFICATION

Le 29 août 2014

L'honorable Madeleine Meilleur
Procureure générale de l'Ontario
720, rue Bay
11^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix vous présente le cinquième rapport sur ses activités depuis sa création, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* en 2007.

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

À la suite des modifications à la *Loi sur les juges de paix* qui sont entrées en vigueur le 2 août 2011, le processus de recrutement du Comité, reposant sur une campagne annuelle de publicité réalisée à l'échelle de la province, est devenu un processus fondé sur les postes vacants.

Dans le cadre de son processus annuel, le Comité produisait un rapport en fonction de son année d'activités (du 1^{er} septembre au 31 août). Cependant, comme nous l'avons mentionné dans notre rapport annuel de 2010-2011, le Comité reprend, pour 2012 et les exercices suivants, la production de rapports en fonction de l'année civile en raison de la transition vers le processus fondé sur les postes vacants.

Dans le présent rapport sont abordées toutes les questions importantes relatives à la classification des candidats au poste de juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations les meilleures.

Le président du Comité,

Original signé par Seth Rudin

Seth Rudin

Le 31 janvier 2014

L'honorable John Gerretsen
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay
11^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

Monsieur le procureur général,

C'est avec plaisir que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix vous présente le cinquième rapport sur ses activités depuis sa création, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* en 2007.

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

À la suite des modifications à la *Loi sur les juges de paix* qui sont entrées en vigueur le 2 août 2011, le processus de recrutement du Comité, reposant sur une campagne annuelle de publicité réalisée à l'échelle de la province, est devenu un processus fondé sur les postes vacants.

Dans le cadre de son processus annuel, le Comité produisait un rapport en fonction de son année d'activités (du 1^{er} septembre au 31 août). Cependant, comme nous l'avons mentionné dans notre rapport annuel de 2010-2011, le Comité reprend, pour 2012 et les exercices suivants, la production de rapports en fonction de l'année civile en raison de la transition vers le processus fondé sur les postes vacants.

Dans le présent rapport sont abordées toutes les questions importantes relatives à la classification des candidats au poste de juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario.

Veillez recevoir, Monsieur le procureur général, nos salutations les meilleures.

Le président du Comité,

Original signé par Seth Rudin

Seth Rudin

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité).

Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport annuel de 2010-2011, conformément aux modifications à la *Loi sur les juges de paix* entrées en vigueur le 2 août 2011, le processus de recrutement du Comité, reposant sur une campagne annuelle de publicité réalisée à l'échelle de la province, est devenu un processus fondé sur les postes vacants. Ainsi, le rapport annuel du Comité est maintenant de nouveau produit en fonction de l'année civile.

Je suis heureux de vous annoncer que la transition vers le processus fondé sur les postes vacants dans certaines cours principales s'est très bien déroulée.

Au cours de la dernière année, le Comité a continué de s'acquitter de son mandat en attirant et en classant les candidats à une nomination de juge de paix. Dans le cadre de deux campagnes de recrutement distinctes, le Comité a examiné sur les candidatures déposées pour 18 postes vacants dans les 7 régions de la province. En tout, le Comité a reçu plus de 1 850 candidatures, qu'il a examinées, classées et sur lesquelles il a fait rapport rapidement et efficacement.

C'est dans une optique d'amélioration continue que le Comité continuera de simplifier ses processus visant à attirer et à retenir des candidats de haut niveau pour le rôle important de juge de paix.

J'aimerais remercier tous les membres du Comité de leur dévouement envers celui-ci, de leur aide dans l'élaboration et dans la mise en œuvre du nouveau processus et du rôle qu'ils ont joué dans la classification des personnes qui ont postulé la fonction de juge de paix.

Le président du Comité,

Seth Rudin

INTRODUCTION

Formation et mandat du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité) a été formé en 2007, à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4. Le Comité consultatif est un organisme indépendant du ministère du Procureur général, qui a pour mission de classer les candidats à une nomination comme juge de paix et de faire rapport sur ce classement au procureur général. Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du procureur général. On trouvera, à l'Annexe A, un extrait de la *Loi sur les juges de paix*.

Rôle d'un juge de paix

En Ontario, les juges de paix sont des fonctionnaires judiciaires nommés aux termes de la *Loi sur les juges de paix*. Cette Loi confère aux juges de paix compétence dans tout l'Ontario; elle établit un cadre pour leur nomination et leur charge, ainsi que les conditions dans lesquelles ils s'acquittent de leurs fonctions. Au cours de la période visée par le présent rapport, plus de 330 personnes ont été assignées au poste de juge de paix en Ontario et se sont acquittées des responsabilités judiciaires correspondantes. La Cour de justice de l'Ontario, l'un des deux tribunaux de première instance de la province, compte à la fois des juges et des juges de paix de nomination provinciale.

Les fonctions, pouvoirs et tâches judiciaires d'un juge de paix sont définis dans les lois et dans la jurisprudence. Deux des lois les plus importantes qui confèrent compétence aux juges de paix sont le *Code criminel* et la *Loi sur les infractions provinciales*, mais plusieurs autres lois, provinciales et fédérales, définissent les pouvoirs et la compétence des juges de paix. Les juges de paix oeuvrent dans deux grands secteurs : droit criminel et lois à caractère réglementaire (infractions provinciales).

Dans le secteur du droit criminel, les juges de paix président la quasi-totalité des enquêtes sur le cautionnement (mise en liberté provisoire) de la province, la majorité des audiences en renvoi au criminel, ainsi que d'autres audiences criminelles. En outre, ils reçoivent les dénonciations (documents qui marquent le début des instances criminelles), confirment ou étudient la délivrance des actes de procédure et traitent les demandes de mandats de perquisition et d'autres affaires de procédure criminelle.

Les juges de paix statuent sur la plupart des infractions à certaines lois de nature réglementaire et aux règlements municipaux. Tout comme lors d'instances criminelles, les juges de paix reçoivent les dénonciations et les demandes de mandats de perquisition, traitent la délivrance d'actes de procédure et président des audiences et des procès.

À compter de leur nomination, les juges de paix doivent cesser d'occuper tout autre emploi et s'abstenir de toute activité politique. Selon la *Loi sur les juges de paix*, les juges de paix ne doivent entreprendre aucun autre travail rémunéré sans l'approbation du Conseil d'évaluation des juges de paix. Les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Cependant, ils peuvent, avec l'approbation annuelle du juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 75 ans¹.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité se compose de sept membres principaux : un juge et un juge de paix nommés par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario (il s'agit soit du juge de paix principal responsable du Programme des juges de paix autochtones, soit d'un autre juge de paix rompu aux affaires autochtones) et quatre autres personnes nommées par le procureur général.

De plus, le Comité s'est doté de sept comités régionaux, un pour chacune des régions de la Cour de justice de l'Ontario. Ces comités régionaux comprennent le juge principal régional et le juge de paix principal régional ou leurs délégués, au plus cinq autres membres nommés par le procureur général et un avocat, également nommé par le procureur général. Le procureur général a désigné un membre de chaque région, qui agit à titre de responsable régional pendant la durée de son mandat. Le responsable régional a pour fonction de coordonner la sélection, les entrevues, la vérification des références et le processus de classement des candidats à la nomination comme juge de paix dans sa région.

Le Comité compte en tout 63 membres.

Au début, le comité principal se réunissait une fois par mois, et les responsables régionaux participaient aux réunions tous les deux mois. Depuis avril 2008, le comité principal et les responsables régionaux se réunissent mensuellement. L'examen des affaires courantes du Comité et la discussion de questions liées à ses politiques et procédures constituent la raison d'être de ces réunions.

Depuis 2008, le Comité tient une assemblée annuelle de tous ses membres. Cette assemblée permet à l'ensemble du Comité d'examiner les activités de l'année qui vient de s'écouler, d'entendre des conférenciers sur des sujets pertinents pour ses activités et de préparer tout changement à introduire dans le processus de l'année à venir.

Une courte notice biographique pour chacun des membres est jointe en Annexe B.

¹ Le 2 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a décrété que les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans; voir *Assn. of Justices of the Peace of Ontario, Brenna Brown, Moreland Lynn and Meena Nadkami, Applicants v. Attorney General of Ontario [2008]*, O.J. No. 2131.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Le 2 août 2011, les modifications à la *Loi sur les juges de paix* sont entrées en vigueur et ont modifié le processus du Comité, qui est passé d'un processus de recrutement reposant sur une campagne annuelle de publicité réalisée à l'échelle de la province, à un processus fondé sur les postes vacants.

À la suite de ces modifications, le Comité a cessé le recrutement annuel pour les postes de juge de paix dans les différentes régions de la province. Le Comité ne publiera dorénavant que les annonces concernant des postes vacants de juge de paix, à la demande du procureur général.

Le Comité a donc entrepris une révision de son formulaire de demande, de ses politiques, de ses procédures et de ses critères de sélection en prévision de ce nouveau processus. Le public peut consulter tous ces documents en visitant le site Web de la Cour de justice de l'Ontario à l'adresse suivante : www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac. Ces documents sont également joints au présent rapport respectivement comme Annexe C, Annexe D et Annexe E.

Le Comité a créé un formulaire de demande supplémentaire afin de simplifier le processus de demande pour les candidats ainsi que le traitement de ces demandes. Les candidats ayant déjà rempli un formulaire de demande pour un poste affiché dans les 24 derniers mois devaient obligatoirement remplir ce formulaire. Celui-ci se trouve à l'Annexe C.

De sa création en 2007 jusqu'au 31 décembre 2012, le Comité a examiné un total de 2 168 curriculum vitæ qui se trouvaient dans les dossiers du Ministère avant la modification originale apportée à la *Loi sur les juges de paix* qui a établi le Comité, et 9 816 candidatures présentées au moyen du formulaire conçu par le Comité. Pour la période visée par le présent rapport annuel (du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012), ce sont 1 858 demandes qui ont été examinées et classées par le Comité.

Activités

Avis de changement de procédure

En mars 2012, le procureur général a fait parvenir au Comité une première demande d'affichage de postes vacants selon le nouveau processus. En prévision du lancement du nouveau processus fondé sur les postes vacants, le Comité a transmis, le 10 avril 2012, un avis de changement de procédure à tous les candidats qui avaient :

- présenté une demande à l'automne 2009;
- présenté une demande à l'automne 2010;

- présenté une demande entre le 23 octobre 2010 et le 18 juillet 2011 et fait l'objet d'un classement par le comité avant le 2 août 2011;
- présenté une demande qui est parvenue au Comité après le 22 octobre 2010, mais avant le 2 août 2011, et qui n'avaient pas fait l'objet d'un classement par le Comité avant la transition vers le nouveau processus, et qui de ce fait étaient visés par la disposition transitoire prévue dans les modifications apportées à la Loi.

Cet avis visait à informer les candidats du nouveau processus adopté par le Comité à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix*, des incidences de ces changements sur le statut de leur demande ainsi que de la procédure à prendre pour présenter une demande dans le cadre du nouveau processus. L'avis invitait également les candidats à s'inscrire sur le site Web du Comité afin d'être informés par courriel des postes de juge de paix vacants.

Annonce – avril 2012

Dans une lettre en date du 20 mars 2012, le procureur général a informé le Comité de postes vacants à Barrie (bilingue), à Brampton (bilingue), à L'Orignal (bilingue), à Oshawa et à Toronto. Des lettres ultérieures en date du 30 mars 2012, du 11 avril 2012 et du 26 avril 2012 envoyées par le procureur général annonçaient respectivement des postes vacants à Timmins (bilingue), à Toronto et à Windsor.

En avril 2012, le Comité a publié une annonce à l'échelle de la province pour solliciter les candidatures aux postes de juge de paix vacants à Barrie (bilingue), à Brampton (bilingue), à L'Orignal (bilingue), à Oshawa, à Timmins (bilingue), à Toronto (deux postes) et à Windsor. L'annonce a été publiée dans les journaux provinciaux, régionaux et locaux ainsi que dans les médias francophones et autochtones, pour la période du 26 avril au 1^{er} juin 2012. L'annonce a également été envoyée aux personnes qui s'étaient inscrites à une liste de diffusion (elles se comptaient en milliers) pour recevoir par courriel les renseignements sur les postes vacants de juge de paix. Le bureau des services en français du ministère du Procureur général a également fait circuler l'annonce dans son réseau. Une copie de l'annonce se trouve à l'Annexe F.

Dans une lettre en date du 22 mai 2012, le procureur général a informé le Comité de deux autres postes vacants à Toronto. Après que l'annonce a été retirée, le Comité a reçu une autre lettre du procureur général, en date du 15 octobre 2012, l'informant de deux postes vacants additionnels à Toronto (pour un total de six postes vacants à Toronto). Comme les postes qui avaient déjà été affichés pour Toronto exigeaient les mêmes compétences et n'étaient toujours pas pourvus, le Comité a examiné les candidatures qu'il avait déjà reçues et n'a pas affiché de nouvelle annonce.

Le Comité a terminé l'examen et le classement de toutes les candidatures reçues pour ces postes de juge de paix et mené les entrevues avant novembre 2012.

Le Comité a communiqué au procureur général le classement de chaque candidat à ces postes vacants avant le 22 novembre 2012.

Annonce – août 2012

Le Comité a été informé de postes vacants à Brampton et à Lindsay dans une lettre du procureur général en date du 6 juillet 2012.

Dans une autre lettre en date du 8 août 2012, le procureur général a fait part au Comité de postes vacants de juge de paix à Dryden et à Thunder Bay. Il était indiqué dans la lettre que le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario encourageait fortement la nomination d'un candidat d'ascendance autochtone ou ayant une compréhension approfondie du contexte autochtone à ces postes offerts à Dryden et à Thunder Bay.

En août 2012, le Comité a publié des annonces pour solliciter des candidatures aux postes vacants de juge de paix à Brampton, à Lindsay, à Dryden et à Thunder Bay. Le *Toronto Star* et le *Globe and Mail* ont publié cette annonce, qui décrivait les quatre postes vacants. L'annonce des postes vacants à Dryden et à Thunder Bay a quant à elle été publiée dans les journaux locaux du Nord-Ouest ontarien et les journaux des collectivités autochtones. Les postes vacants à Brampton et à Lindsay ont été affichés du 20 août au 21 septembre 2012, et les postes à Dryden et à Thunder Bay, du 20 août au 12 octobre 2012. L'annonce a également été envoyée aux personnes qui s'étaient inscrites à une liste de diffusion (elles se comptaient en milliers) pour recevoir par courriel les renseignements sur les postes vacants de juge de paix. Des copies des annonces se trouvent aux Annexes G, H, I et J.

Dans une lettre en date du 10 septembre 2012, le procureur général a informé le Comité d'un autre poste vacant à Brampton. Après que l'annonce a été retirée, le Comité a reçu une autre lettre du procureur général, en date du 21 novembre 2012, l'informant d'un troisième poste vacant à Brampton. Comme les postes qui avaient déjà été affichés à Brampton exigeaient les mêmes compétences et n'étaient toujours pas pourvus, le Comité a examiné les candidatures qu'il avait déjà reçues et n'a pas affiché de nouvelle annonce.

Le Comité a mené à bien l'examen et le classement de la majorité des candidatures aux postes de juge de paix et réalisé les entrevues au cours de l'année civile. Cependant, pour des raisons de planification du travail, le Comité a dû terminer le traitement de ces demandes au début de l'année civile 2013.

Le Comité n'a pas communiqué le classement des candidatures au procureur général avant la fin de 2012.

Examen du processus

Au cours de l'hiver et au début du printemps 2012, le Comité a poursuivi l'examen de ses politiques et procédures, notamment la révision du formulaire de demande et la création du formulaire de demande supplémentaire en prévision du nouveau processus fondé sur les postes vacants mis en place à la suite des modifications à la *Loi sur les juges de paix*. À l'automne 2012, le Comité a entrepris l'examen des critères de sélection.

STATISTIQUES

Candidatures reçues et évaluées en 2012 à la suite des publicités diffusées en avril et août 2012 :			
Poste vacant	Nombre total de candidatures reçues et classées	Nombre de jours d'entrevues	Nombre de candidats retenus pour une entrevue*
AVRIL 2012			
Barrie (Bilingue)	78	2	6
Brampton (Bilingue)	80	2	7
L'Original (Bilingue)	83	3	9
Oshawa	626	7	41
Timmins (Bilingue)	46	2	4
Toronto (6)	891	9	50
Windsor	241	3	13
TOTAL - AVRIL	1222[†]	16[‡]	91[§]
AOÛT 2012			
Brampton (3)	425	6	33
Dryden	92	2	7
Lindsay	269	4	22
Thunder Bay	146	3	13
TOTAL - AOÛT	636[†]	9[‡]	58[§]
TOTAL - 2012	1858[†]	25[‡]	149[§]

* Veuillez noter que le Comité pourrait ne pas faire passer une nouvelle entrevue aux candidats qui en ont déjà passé une.

† Les candidats ayant présenté une demande dans plus d'une cour principale au cours d'une même période d'affichage ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

‡ Certains jours d'entrevues compris dans le total comprennent des cas où une entrevue a été réalisée pour plus d'un poste vacant. Ces jours ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

§ Les candidats ayant passé une entrevue pour des postes vacants dans plus d'une cour principale au cours d'une même période d'affichage ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

Annexe A

LA LOI

Extrait de la *Loi sur les juges de paix*

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

2.1 (1) Est créé un comité appelé Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en français et Justices of the Peace Appointments Advisory Committee en anglais. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mission

(2) Le Comité consultatif a pour mission de classer les candidats à une nomination comme juge de paix et de faire rapport sur le classement au procureur général. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Composition

(3) Le Comité consultatif est composé des sept membres principaux suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
3. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix principal responsable du Programme des juges de paix autochtones de l'Ontario ou un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité consultatif, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
4. Quatre personnes nommées par le procureur général. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Membres régionaux

(4) Outre les membres principaux nommés aux termes du paragraphe (3), le Comité consultatif comprend les membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge principal régional de la Cour de justice de l'Ontario pour la région ou un autre juge de la Cour de justice de l'Ontario de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité consultatif, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
3. Pas plus de cinq autres personnes nommées par le procureur général.
4. Un membre du barreau de la région nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau du Haut-Canada. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Critères

(5) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et de la disposition 3 du paragraphe (4), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité consultatif, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandat

(6) Le mandat des membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et aux termes des dispositions 3 et 4 du paragraphe (4) est de trois ans et peut être renouvelé. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandats de durées diverses

(7) Malgré le paragraphe (6), les règles suivantes s'appliquent aux premières nominations au Comité consultatif :

1. Le mandat de deux des membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) est de deux ans.
2. Le mandat de deux des membres régionaux pour chaque région nommés aux termes de la disposition 3 du paragraphe (4) est de un an. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Rémunération

(8) Les membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et aux termes des dispositions 3 et 4 du paragraphe (4) ont le droit de recevoir la rémunération quotidienne que fixe le lieutenant-gouverneur en conseil. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Présidence

(9) Le procureur général désigne un des membres principaux à la présidence du Comité consultatif pour un mandat maximal de trois ans. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandat

(10) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Vote du président

(11) Le président a le droit de voter et peut, en cas de partage des voix, avoir voix prépondérante en votant de nouveau. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mode de fonctionnement

(12) Le Comité consultatif remplit sa mission de la façon suivante :

1. Il établit un formulaire de candidature précisant les documents à l'appui qui sont exigés et met le formulaire à la disposition du public.
2. Il établit la procédure de candidature et les critères de sélection généraux et il met à la disposition du public de l'information à leur sujet.
3. À la demande du procureur général, il diffuse des annonces pour l'obtention de candidatures aux postes de juge de paix qui sont vacants.
4. Il examine et évalue toutes les candidatures reçues en réponse à une annonce et peut faire passer une entrevue à l'un ou l'autre des candidats.
5. Abrogée : 2011, chap. 1, annexe 1, par. 4 (1).
6. Il procède à l'annonce et à l'examen des candidatures conformément aux critères de sélection généraux, notamment l'évaluation des compétences et capacités, la sensibilisation aux questions communautaires, les caractéristiques personnelles des candidats et la reconnaissance du fait qu'il est souhaitable que les nominations des juges de paix reflètent la diversité de la population ontarienne.
7. Il détermine les compétences, les capacités et les caractéristiques personnelles recherchées chez un juge de paix et met des renseignements sur celles-ci à la disposition du public.
8. Il classe les candidats selon les catégories «Non qualifié», «Qualifié» ou «Hautement qualifié» et fait rapport au procureur général des résultats du classement. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Disposition transitoire

(12.1) Lorsqu'il examine et évalue les candidatures à un poste vacant annoncé, le Comité consultatif prend également en considération chacune des candidatures aux postes de juge de paix qu'il a reçues avant le jour de l'entrée en vigueur du paragraphe 4 (2) de l'annexe 1 de la *Loi de 2011 sur la saine gestion publique* et qui satisfont aux exigences du poste vacant, si le candidat n'a pas encore été classé et que la candidature n'a pas été retirée. 2011, chap. 1, annexe 1, par. 4 (2).

Quorum pour une entrevue

(13) L'entrevue que le Comité consultatif fait passer à un candidat doit être menée par au moins quatre de ses membres, dont au moins un est un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée et un autre est un juge ou juge de paix visé au paragraphe (13.2). 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Quorum : classement

(13.1) Quatre membres du Comité, dont au moins un est un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée et un autre est un juge ou juge de paix visé au paragraphe (13.2), constituent le quorum pour la prise des décisions au titre de la disposition 8 du paragraphe (12). 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Idem

(13.2) Le juge ou juge de paix visé aux paragraphes (13) et (13.1) peut être soit un membre principal soit un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée. 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Vacance

(14) Si le poste d'un membre nommé aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) ou aux termes de la disposition 3 ou 4 du paragraphe (4) devient vacant, un nouveau membre peut être nommé aux termes de la disposition applicable pour terminer le mandat. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises

(15) Le Comité consultatif ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - (i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - (ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - (iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16);
- e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Programmes d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Recommandation du procureur général

(18) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'une nomination comme juge de paix qu'un candidat que le Comité consultatif a classé dans la catégorie «Qualifié» ou «Hautement qualifié». 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Rapport annuel

(19) Le Comité consultatif présente au procureur général un rapport annuel, en français et en anglais, sur ses activités. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Dépôt

(20) Le procureur général présente le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et le dépose ensuite devant l'Assemblée. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Employés

(21) Les employés jugés nécessaires au bon fonctionnement du Comité consultatif peuvent être nommés aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. 2006, chap. 35, annexe C, par. 56 (1).

Réunions

(22) Le Comité consultatif peut tenir ses réunions en regroupant tous ses membres au même endroit, ou par des moyens électroniques, notamment les conférences téléphoniques et les vidéoconférences. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Utilisation des formulaires

(23) Après que les documents et la documentation visés aux dispositions 1 et 2 du paragraphe (12) ont été mis à la disposition du public, les personnes qui posent leur candidature le font en utilisant le formulaire de candidature établi par le Comité consultatif et suivent sa procédure. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

(24) et (25) Abrogés : 2011, chap. 1, annexe 1, par. 4 (3).

Annexe B

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

MEMBRES

Comité central

Seth Rudin, président

Seth Rudin, de Toronto, est le vice-président de PatientOrderSets.com, un fournisseur de pointe de modèles d'ordonnance et de technologie fondés sur des données probantes pour les organismes de soins de santé du Canada. Il possède une riche expérience des milieux de la santé, de la technologie et des affaires gouvernementales, a mis sur pied des entreprises prospères et a conseillé et aidé les leaders de l'industrie afin qu'ils atteignent leurs objectifs. M. Rudin a été nommé président intérimaire du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en 2009, puis a endossé le rôle de président en 2010. Il siège au conseil de l'Association des patients du Canada et œuvre pour divers autres organismes caritatifs ou sans but lucratif.

Vandana Brown

Vandana Brown, de Toronto, est une cadre supérieure à Yvelo Mailing Services Inc., une entreprise d'imprimerie, de publication et de gestion de données de Toronto. Avant d'occuper ces fonctions, elle était directrice du Développement et du système à CH Canada. M^{me} Brown possède une longue expérience de travail avec des associations professionnelles, des organismes communautaires, des organisations non gouvernementales et des organismes de charité variés comme MissionFest Toronto, l'Organisation internationale de perspective mondiale, l'Hôpital général de North York, et elle récolte des fonds pour divers organismes, particulièrement ceux venant en aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Elle détient un baccalauréat en gestion des affaires de l'Université Ryerson.

Joanna Carroll

Joanna Carroll, de Toronto, exerce à titre d'avocate. Son travail consiste principalement à donner des conseils aux employeurs des secteurs des soins de santé et sans but lucratif. Membre active de l'Association du Barreau de l'Ontario et de l'Association du Barreau canadien, elle a organisé et dispensé plusieurs programmes de formation permanente en droit pour le compte de cette dernière.

Monsieur le juge de paix Marcel Donio, Juge de paix principal – Administrateur du Programme des juges de paix autochtones de l'Ontario

En janvier 2012, le juge en chef a nommé monsieur le juge de paix Marcel Donio à titre de membre principal du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix. Le juge de paix Donio vit avec son épouse, Aandeg, à Thunder Bay, d'où il préside la cour de la région du Nord-Ouest. Le couple a cinq fils et trois petits-enfants. Dans sa tendre enfance, le juge de paix Donio et sa famille ont vécu dans différents endroits éloignés et isolés avant de s'établir à Macdiarmid. Le juge de paix Donio a quitté le lac Nipigon qui l'a vu grandir pour s'établir à Thunder Bay. Il y a fréquenté le Collège Confederation et l'Université Lakehead, où il a obtenu un baccalauréat ès arts avec une majeure en criminologie. Il a été élevé au sein d'une famille élargie et il attribue sa grande sensibilité culturelle aux liens qu'il a développés avec les aînés durant son enfance. Il a commencé son parcours scolaire dans une école de jour autochtone à Macdiarmid, avant de fréquenter une école publique de sa collectivité.

Le juge de paix Donio a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario à titre de juge de paix à temps plein en juillet 2005, et a été nommé juge de paix principal et administrateur du Programme des juges de paix autochtones de l'Ontario en avril 2012.

Au cours de sa carrière, il a occupé des postes au sein des gouvernements provincial et fédéral et d'organismes des Premières Nations et dans le secteur privé.

Madame la juge principale régionale Faith Finnestad

La juge Faith Finnestad est devenue membre régionale du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix pour la région de Toronto en septembre 2011. En février 2012, le juge en chef l'a nommée à titre de membre principale du Comité. La juge Finnestad a fréquenté la faculté de droit Osgoode Hall et a été admise au Barreau en 1983. Elle a exercé en tant qu'avocate de la défense au criminel à Toronto jusqu'à sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario en 1995. Elle a présidé au palais de justice de Toronto Nord pendant huit ans, et huit autres années à Toronto Est où elle a également assumé les fonctions de juge et chef de l'administration locale. En septembre 2011, elle a été nommée au poste de juge principale régionale pour la région de Toronto.

Madame la juge principale régionale Kathryn Hawke

Le mandat de la juge Kathryn Hawke à titre de membre principale du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a pris fin en février 2012. Toutefois, son rôle de membre régionale pour la région du Centre-Ouest l'a amené à poursuivre sa contribution au Comité en 2012. La juge Hawke a obtenu son diplôme en droit de l'Université Queen's à Kingston en 1981 et été reçue au Barreau en 1983. Elle a exercé en cabinet privé jusqu'en 1985, année où elle est devenue procureure adjointe de la Couronne pour la région de Toronto. En 1995, elle a été nommée juge à la Cour de justice de l'Ontario à Brampton. La juge Hawke a donné des conférences sur la preuve et l'art de plaider pour différents organismes, dont le Barreau du Haut-Canada, Aide juridique Ontario et l'Advocates' Society.

La juge Hawke participe activement à la gestion judiciaire depuis 2004, année où elle est devenue juge et chef régionale de l'administration à Brampton. Elle a été nommée juge principale régionale de la région du Centre-Ouest à la Cour de justice de l'Ontario, nomination entrée en vigueur le 31 août 2007. Elle est membre du Comité de direction du juge en chef et présidente du comité des juges et chefs régionaux de l'administration pour la région du Centre-Ouest.

Myra Leffler

Myra Leffler, de Grimsby, a été nommée membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en février 2009. En décembre 2010, elle a été nommée responsable de la région du Centre-Ouest et nommée à nouveau à titre de membre principale du Comité en février 2012. M^{me} Leffler a œuvré pendant plus de 20 ans dans le domaine du développement pour différentes organisations non gouvernementales et organisations sans but lucratif. Elle a tout récemment pris sa retraite de l'université McMaster, à Hamilton, où elle a travaillé dix ans comme agente principale de développement communautaire. Elle gère aujourd'hui sa propre entreprise de services-conseils de collecte de fonds. Par le passé, M^{me} Leffler a servi sa communauté de Niagara Falls en tant que membre du conseil d'administration du Conseil de planification sociale et de l'école secondaire ainsi que sa communauté de Hamilton comme administratrice d'un centre des arts local. Actuellement, M^{me} Leffler amasse bénévolement des fonds pour un refuge de deuxième étape et centre de counseling (le West Niagara Second Stage Housing and Counselling Centre), et vient en aide aux personnes âgées de sa collectivité à Grimsby, en Ontario.

Madame la juge de paix principale régionale Diane M. McAleer

La juge de paix Diane McAleer a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario à titre de juge de paix le 1^{er} juin 1990. En décembre 2005, elle a été nommée au poste de juge de paix et chef régionale de l'administration pour Metro Oest. Puis elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de Toronto, en février 2007. La juge de paix McAleer a été nommée au Comité des normes de conception des locaux de la Cour de justice de l'Ontario par la juge en chef en mai 2007 et au Comité consultatif sur la Justice juste-à-temps de la Cour de justice de l'Ontario en octobre 2008. Avant sa nomination à la magistrature, elle a occupé le poste de poursuivant provincial de 1982 à 1988, et de poursuivant provincial principal pour la région de Toronto de 1988 à 1990.

M^{me} McAleer est membre de plusieurs comités du juge en chef adjoint et coordonnatrice des juges de paix puisqu'elle fait partie du Comité de direction des juges de paix. Elle est aussi membre du personnel enseignant de l'Institut national de la magistrature, et elle a récemment participé à un panel d'examen de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration judiciaire de l'Université Brock et d'un baccalauréat en sciences politiques et administration publique de l'Université de Toronto.

Kulvinder Jit Waraich

Kulvinder Jit Waraich, de Niagara Falls, a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en février 2012. M^{me} Waraich travaille ces temps-ci comme représentante financière à Primerica Financial Services. Par le passé, elle a travaillé comme enseignante et entrepreneure dans l'industrie touristique pendant 32 ans. Au fil des ans, M^{me} Waraich a travaillé avec nombre d'organismes communautaires. Elle a participé à des collectes de fond pour la Daily Bread Food Bank, a fait du bénévolat pour la Fondation des maladies du cœur du Niagara et œuvré comme conseillère bénévole pour le Centre d'aide contre les agressions à caractère sexuel de Niagara. M^{me} Waraich a également été membre du conseil d'administration de la Croix-Rouge de Niagara, du conseil d'administration du Centre d'aide contre les agressions à caractère sexuel de Niagara et du Niagara Region Interfaith Group. À l'heure actuelle, elle fait du bénévolat auprès du Niagara Multicultural Centre, où elle offre de l'aide à de nouveaux immigrants, et elle est membre de la Niagara Landlords Association. Elle est titulaire d'une maîtrise en littérature anglaise de l'université Punjab. Elle parle couramment le pendjabi, l'hindi et l'ourdou.

Comité de la région du Centre-Est

Janet Gillespie

Janet Gillespie, d'Unionville, est une avocate qui exerce le droit de la santé, le droit de la famille et le droit de succession. Elle siège à titre de juge suppléante de la Cour supérieure de justice (Cour des petites créances). M^{me} Gillespie co-préside le conseil de parents de la Buttonville Public School, et est mariée et mère de deux enfants.

Gary Gladstone, responsable, région du Centre-Est

Gary Gladstone, bachelier en mathématiques, est un collecteur de fonds certifié (CFC) de Thornhill et un directeur de Gladstone Consulting. Depuis plus de 20 ans, il aide les organismes de charité et à but non lucratif à recueillir des fonds et à acquérir de la visibilité, notamment la Markhaven Home for Seniors, la Federation Chinese Canadians à Markham et le Zareinu

Educational Centre. Avant d'agir comme expert-conseil, il a été directeur du développement au Regesh Family and Child Services, directeur des opérations et directeur du développement du Shmuel Zahavy Cheder Chabad et directeur du développement au sein de la B'nai B'rith Youth Organization de la région du lac Ontario.

M. Gladstone est le chef de l'équipe d'examen des subventions de la Fondation Trillium de l'Ontario pour York Simcoe. Il a été vice-président de Charities First Ontario de 1995 à 2002, et il est membre de l'Association of Fund Raising Professionals. En 1994, M. Gladstone a reçu le Gold Key Award, le grand prix d'excellence au bénévolat que décerne B'nai B'rith Youth International.

James Grady

James Grady, de Pickering, est expert-conseil en finances. Ancien gestionnaire d'une coopérative de logement et ancien vice-président aux finances de T.R.S. Food Service Limited, il a été président du Club Lions de Pickering. M. Grady est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université Trent.

Madame la juge de paix principale régionale Linda Kay

La juge de paix Linda Kay a été nommée juge de paix en septembre 1986 et a présidé dans la région de Durham. Elle a ensuite été nommée juge de paix administrative locale en juin 2005 pour la région de Simcoe/Muskoka. En octobre 2011, elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région Centre-Est. La juge de paix Kay est mariée et habite à Barrie, Ontario.

Adrian Merchant Macdonald

Adrian Macdonald siège au comité consultatif pour le Trudeau Centre for Peace and Conflict Study, à la Munk School de l'Université de Toronto, est membre du conseil d'administration du Shakespeare Globe Centre of Canada et fait partie du comité annuel du programme Music for Life, mis sur pied par l'organisme Dixon Hall. Elle a été adjointe de ministre à Ottawa, partenaire d'AMC Consultants à Winnipeg et associée à Media Profile inc. à Toronto. M^{me} Macdonald est mariée et compte dans sa famille sept enfants, quatre beaux-enfants et quinze petits-enfants.

Monsieur le juge principal régional Gregory Regis

Le juge Gregory Regis, diplômé de l'École de droit Osgoode Hall, a été reçu au Barreau en 1985. Il a exercé en cabinet privé, passé quatre ans à la direction administrative des Jane Finch Community Legal Services et occupé le poste de procureur adjoint de la Couronne pendant huit ans. Il a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en janvier 1999. Il a été juge et chef de l'administration pour la région de Durham de 2004 à 2007. En septembre 2007, il a été nommé juge principal régional pour la région du Centre-Est. Le juge Regis participe à des activités communautaires depuis longtemps. Ancien président de CARIBANA, il a également été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes communautaires.

Ritu Singarayer

Ritu Singarayer, de Whitby, possède plus de 11 ans d'expérience en développement communautaire et services sociaux. Elle est responsable du programme de soutien communautaire/projet « Home » au sein de la Community Living York South. Elle a fait partie de nombreux organismes et comités de la région de York et de la RGT qui répondent à différents besoins de la communauté. M^{me} Singarayer possède un baccalauréat spécialisé en sciences avec une majeure en psychologie et une autre en sociologie de l'Université de Toronto. Elle parle couramment le hindi, le pendjabi, l'ourdou et l'espagnol.

Comité de la région du Centre-Ouest

Theodore Michael Charuk

Ted Charuk, de Hamilton, est avocat. Il exerce dans les domaines du droit de la famille, des testaments et des successions. Il est titulaire d'une licence de droit de l'Université Queen's et d'une maîtrise en droit de la faculté de droit Osgoode Hall. M. Charuk est arbitre à la Commission du consentement et de la capacité, ministère de la Santé, arbitre autorisé à la Tarion Warranty Corporation, ancien membre du sous-comité de la responsabilité et de la transparence de la ville de Hamilton. En outre, il a siégé à des comités auprès de diverses associations professionnelles et il est membre du conseil d'administration d'œuvres de bienfaisance et d'organismes professionnels.

Monsieur le juge de paix principal régional John Creelman

Le juge de paix John Creelman a été nommé juge de paix le 31 mars 2003, et juge de paix principal régional pour la région du Centre-Ouest le 29 janvier 2009. Auparavant, il a été conseiller municipal pendant près de 12 ans, sous-préfet, maire et a rempli deux mandats comme président de conseil de comtés de la Ville de Mono, dans le comté de Dufferin. Le juge de paix Creelman a également été propriétaire-exploitant de petites entreprises, en plus de mener des carrières de chercheur et d'auteur.

Lorraine Hamilton, responsable, région du Centre-Ouest

Lorraine Hamilton, de Burlington, a été nommée membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix, et responsable de la région du Centre-Ouest, en juin 2012. M^{me} Hamilton occupe également le poste de gestionnaire de projet pour les services et programmes aux immigrants du campus du Collège Boréal situé à Hamilton. Dans le passé, elle a été fonctionnaire au gouvernement fédéral et a travaillé à la Chambre des communes, à Burlington et à Ottawa respectivement. Elle joue un rôle actif au sein de la communauté francophone : elle a géré de nombreux projets dans les domaines de la culture et de l'emploi et pris part à un grand nombre d'activités bénévoles. M^{me} Hamilton a présidé le club de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités à Burlington et le conseil d'administration du Burlington Art Centre.

Madame la juge principale régionale Kathryn Hawke

Prière de consulter la biographie de la juge principale régionale Kathryn Hawke dans la section sur les principaux membres du Comité à la page 18.

Harish Chand Jain

M. Harish Jain, de Hamilton, est professeur émérite de l'Université McMaster. De 1970 à 2002, il a enseigné en ressources humaines et en relations du travail. Il a assuré des cours sur les matières suivantes : diversité, équité d'emploi et droits de la personne, recrutement et sélection des ressources humaines, ainsi que ressources humaines et relations du travail au niveau du doctorat, de la maîtrise et du premier cycle. Il a été commissaire à la Commission canadienne des droits de la personne et membre du Tribunal canadien des droits de la personne. M. Jain a été décoré de l'Ordre du Canada en 2005.

Michael Kirkopoulos

Michael Kirkopoulos, de Binbrook, est le directeur des communications à la Ville de Hamilton. Il a passé les 13 dernières années au service de la fonction publique et des relations publiques en occupant des rôles variés comme directeur des communications au bureau du maire et du directeur municipal. M. Kirkopoulos fait preuve d'un vif intérêt pour le règlement extrajudiciaire des différends. Il est titulaire d'un certificat en relation avec les médias, d'un certificat en communications et d'un baccalauréat ès sciences de biologie et d'économie. Il est aussi titulaire de l'agrément CMP de la Canadian Management Professional Association et détient une maîtrise en gestion et en leadership. Il est membre de la Société canadienne des relations publiques, de l'Association for Conflict Resolution et de l'Association internationale des professionnels de la communication.

Au fil des ans, il a servi sa communauté en siégeant à plusieurs conseils bénévoles et a consacré son temps à différentes causes, notamment le Henderson General Hospital et de nombreux programmes d'alphabétisation d'écoles en milieu urbain défavorisé. M. Kirkopoulos siège actuellement au conseil d'administration de la St. Joseph's Villa Foundation et de Wesley Urban Ministries.

Myra Leffler, responsable, région du Centre-Ouest

Myra Leffler, de Grimsby, a été membre régionale du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix pour la région du Centre-Ouest jusqu'en février 2012, après quoi son mandat de membre principale du Comité a été renouvelé. Prière de consulter la biographie de Myra Leffler dans la section sur les principaux membres du Comité à la page 18.

Sandra Wilson

Sandra Wilson, de Hamilton, est coordonnatrice du service des relations avec la collectivité du service de police de Hamilton. M^{me} Wilson est une ancienne membre du sous-comité « Tackling Poverty Together » (S'attaquer ensemble à la pauvreté) de la Hamilton Community Foundation, membre actuelle du Conseil consultatif de la médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario et ancienne membre civile du comité consultatif des relations avec la collectivité des services policiers de Hamilton. Elle a également été vice-présidente du comité sur les relations interraciales du maire de la ville de Hamilton.

Comité de la région de l'Est

Corianne Bell, responsable, région de l'Est

Corianne Bell, d'Ottawa, possède une longue expérience de travail auprès des organismes gouvernementaux et du domaine de l'éducation et auprès des organisations non gouvernementales. Outre son travail d'analyste principale des politiques au Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, elle enseigne aussi la musique et dirige un programme de chorale pour les enfants âgés de 30 mois à 5 ans. M^{me} Belle a œuvré au service de l'Institut national canadien pour les aveugles et participé à la mise en œuvre du Programme de stages internationaux pour les jeunes. Elle a en outre travaillé comme bénévole et comme employée à la promotion de groupes musicaux et de troupes de théâtre d'Ottawa. Elle a aussi fait du chant (mezzo-soprano), qu'elle a par ailleurs enseigné à titre professionnel.

Edward Belyea

Edward Belyea, de Belleville, a été professeur de génie civil au collège Loyalist. Il est membre du Deseronto Arts and Culture Board et ancien président du conseil d'administration de la Société d'aide à l'enfance de Hastings. M. Belyea est titulaire d'une maîtrise en sciences du génie de l'Université Queen's.

Kathleen Greenaway

La professeure Kathleen Greenaway, de Lyndhurst, est professeure adjointe à la Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson où elle est chercheuse au Privacy and Cybercrime Institute et membre du personnel enseignant de la School of Information Technology Management. Elle est membre de l'Association for Information Systems, de l'Academy of Management, de l'Association des sciences administratives du Canada et de l'International Association of Privacy Professionals. La professeure Greenaway est titulaire d'un Ph.D. en gestion de l'Université Queen's.

Robert B. Horton

Robert (Rob) Horton a été nommé membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en septembre 2012. M. Horton a fait un bref passage dans la région de Durham avant de s'établir à Brockville, où il pratique le droit depuis 1997. Il traite de dossiers concernant le droit de la famille, la protection de l'enfance, la planification successorale et les litiges. Présentement, M. Horton préside la Leeds and Grenville Family Law Association et fait des présentations dans le cadre du Programme d'information obligatoire de la Cour de la famille. Il a été nommé membre du comité conjoint sur la liaison et les ressources communautaires des Comtés unis de Leeds et Grenville. Il s'implique dans divers organismes et comités de sa ville natale : il a notamment collaboré à la mise sur pied du programme de football pour les jeunes de Brockville et il fait partie du corps de pompiers auxiliaires d'Augusta Township.

Madame la juge principale régionale Lise Maisonneuve

La juge Lise Maisonneuve a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 2003 après une carrière juridique en tant que partenaire dans un cabinet d'avocats d'Ottawa. Son emploi d'avocate comportait non seulement des tâches de défense traditionnelles, mais aussi des fonctions propres à un tribunal administratif. De janvier 1997 à décembre 1998, elle a été conseillère juridique spéciale pour le juge en chef Brian Dickson à l'occasion de l'examen du système de justice militaire. Depuis sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario, la juge Maisonneuve participe à la mise sur pied du Tribunal pour les personnes ayant des troubles mentaux d'Ottawa, ainsi qu'à la formation des juges. En 2008, elle a été nommée juge et chef de l'administration locale pour Ottawa. En août 2011, elle a été nommée juge principale régionale pour la Région de l'Est de la Cour de justice de l'Ontario.

Ashraf Sial

Ashraf Sial, d'Ottawa, a été au service du ministre du Solliciteur général et des Services correctionnels de 1970 à 1998. Il était alors chef de secteur et supervisait des agents de probation et de libération conditionnelle. Il a également été gestionnaire dans un centre correctionnel et dans un centre de détention. M. Sial est amir régional au sein de la Ahmadiyya Muslim Jamaat, division Est du Canada. Il a été membre de nombreux comités consultatifs, notamment auprès de deux collèges communautaires et deux universités.

Monsieur le juge de paix principal régional Bernard Swords

Le juge de paix Bernard Swords, nommé juge de paix en 2005, a grossi les rangs de l'équipe de la région de l'Est, son tribunal d'attache étant situé à Ottawa. Il a siégé comme juge de paix et chef régional de l'administration, puis a été nommé juge de paix principal régional en 2010. Le juge de paix Swords a été membre de nombreux comités depuis sa nomination et a collaboré avec l'Institut national de la magistrature pour une formation sur la pratique du cautionnement à l'intention des juges de paix. Avant sa nomination, le juge de paix Swords a exercé les fonctions d'enseignant et d'administrateur pendant 30 ans.

Comité de la région du Nord-Est

Madame la juge de paix principale régionale Kathleen Bryant

La juge de paix Kathleen Bryant a été nommée juge de paix en 1994 et a siégé dans la région du Nord-Ouest de l'Ontario jusqu'en 1999. En juillet 1999, elle a déménagé à Sault Ste. Marie. Elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Est en juin 2008, et son deuxième mandat tire à sa fin.

Depuis sa nomination à la cour, la juge de paix Bryant est directrice de l'Association des juges de paix de l'Ontario, membre du Comité de consultation/d'examen des juges de paix, juge de paix et chef régionale de l'administration du district d'Algoma et membre du Comité de coordination des services à la personne et des services juridiques d'Algoma et du Comité de coordination des services à la personne et des services juridiques de la région du Nord-Est. Elle participe au Conseil d'évaluation des juges de paix depuis 2005.

Auparavant, M^{me} Bryant a occupé un poste d'administratrice des services sociaux. Elle a été membre de la East Kenora District Housing Authority, a offert ses services comme parent de famille d'accueil aux services à l'enfance et aux familles de Kenora-Patricia, a fait du bénévolat dans sa collectivité et a œuvré dans les soins de relève. Son mari et elle ont trois enfants et une petite-fille.

Monsieur le juge principal régional Martin Lambert

Le juge Martin Lambert est devenu membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en juin 2012. Le juge Lambert a obtenu son baccalauréat en droit à l'Université d'Ottawa en 1984, et a été admis au barreau en 1986. Il a exercé le droit au cabinet Riopelle, Carr, Lambert, Ellery, auquel il était associé, de 1986 à 1992, puis a rempli les fonctions de procureur de la Couronne dans le district de Cochrane-Nord de 1992 à 1999. Il a ensuite été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en 1999. Il a été juge et chef de l'administration à Cochrane de 2001 à 2003, et il a occupé la même fonction à Timmins à partir de 2003. En juin 2012, il a été nommé juge principal régional dans la région du Nord-Est. Le juge Lambert est membre de la Conférence des juges de l'Ontario. Il siège actuellement au Comité de direction du juge en chef et au comité qui a rédigé les Règles en matière criminelle de la Cour de justice de l'Ontario.

Peter M. MacLean, responsable, région du Nord-Est

Peter MacLean, de Timmins, est vice-président du Collège Northern d'arts appliqués et de technologie. Il a fait partie du Far North East Training Board et du conseil des arts de Kirkland Lake. M. MacLean a également été membre du Kirkland and District Hospital Board et du comité de rédaction de la revue *Human Resources*.

Victor M. Power

Victor Power, de Timmins, a été le seizième maire de Timmins, élu en novembre 1980 après avoir été conseiller municipal pendant 12 ans. Son mandat à la mairie a été le plus long de l'histoire de la ville de Timmins. Pendant 20 ans, il a été maire de la deuxième municipalité de l'Ontario en superficie (1 224 milles carrés).

Parmi les points saillants de sa carrière de maire, M. Power a eu la mise en œuvre du programme de revitalisation du centre-ville, l'expansion de l'infrastructure dans toute la ville, la fondation de la Timmins Economic Development Corporation, la planification de projet du TeleTech Call Centre et du Shania Twain Centre, de même que la réussite du programme sur l'élimination de la dette.

En 2007, la Ville de Timmins a rebaptisé son aéroport en l'honneur de M. Victor M. Power. En 2012, à l'occasion des cérémonies entourant le centenaire anniversaire de la fondation de la ville, M. Power a été nommé parmi les 100 citoyens les plus influents durant les 100 années de l'histoire de la ville. Il figure également au tableau des diplômés les plus éminents du premier centenaire de l'Université Assumption de Windsor. M. Power a été décoré de l'Ordre du Canada en décembre 2008. Il est récipiendaire de la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

Nestor Prisco

Nestor Prisco, de North Bay, a été nommé shérif en 1974. Pendant 31 ans, il a assuré la gestion des activités de la Cour dans les districts judiciaires de Nipissing et de Parry Sound. Sur le plan communautaire, il a été membre du conseil municipal de North Bay, et, pendant 44 ans, du Rotary Club de North Bay. Il a été président de la Bliss-Gillmor Non-Profit Housing Complex Inc., des résidences pour personnes âgées MacKay, du conseil d'administration du Collège universitaire Huron et de la Nipissing Parry Sound District Housing Authority. M. Prisco est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's.

Michael Shain

Michael Shain est directeur administratif de la clinique juridique de Manitoulin et il occupe ce poste depuis 1990. Admis au Barreau en 1985, il a exercé en droit criminel et en droit de la famille avant d'entrer au service de la clinique. M. Shain offre des conseils juridiques aux personnes démunies, et le barreau l'a reconnu en 2007 comme spécialiste du droit relatif à la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

M. Shain participe activement dans les affaires de la communauté et est actuellement membre du conseil d'administration du Manitoulin Health Centre. M. Shain a par ailleurs été membre de la Community Development Corporation de la Ville de Northeast Manitoulin et directeur de la collecte de fonds réalisée pour le corps de cadets de la marine de Manitoulin.

Kathleen Taylor

Kathleen Taylor, de Timmins, a fait des études en éthique, en philosophie et en droit à l'Université de Toronto, qui lui a décerné un baccalauréat ès arts en 1994. Elle a ensuite poursuivi ses études au Collège Centennial, où elle a obtenu un diplôme spécialisé d'assistante juridique. M^{me} Taylor travaille comme commis juridique pour les indemnités d'accident du travail chez Wallbridge, Wallbridge, un cabinet traitant des cas de lésions corporelles. Elle participe à de nombreuses activités et services communautaires.

Comité de la région du Nord-Ouest

Monsieur le juge principal régional Marc L. Bode

Le juge Marc Bode a été reçu au Barreau en 1980. Il a exercé le droit à Thunder Bay jusqu'à sa nomination comme juge, en janvier 2008. Il a été nommé juge principal régional de la région du Nord-Ouest en août 2009.

Clint Calder

Clint Calder est un avocat autochtone qui pratique le droit à Fort Frances. Il a obtenu en 1984 un diplôme en travail social au Collège Sheridan à Oakville, en Ontario, et a été diplômé de la Osgoode Hall Law School en 1988. M. Calder a pratiqué le droit commercial et des sociétés chez Stikeman Elliott, s.r.l., à Toronto, après son admission au Barreau en 1990. Par ailleurs, il a travaillé au bureau de Vancouver de Stikeman Elliott de 1993 à 1995. En 1995, il est retourné à Toronto pour se joindre au service juridique de CIBC, où il est par la suite devenu avocat général adjoint. En 2006, il a quitté CIBC pour retourner dans sa ville natale, Fort Frances, où il a ouvert son propre cabinet d'avocats. M. Calder se concentre sur le droit des Autochtones, en particulier en ce qui a trait aux entreprises autochtones, aux revendications territoriales des Premières nations et au droit commercial général chez les Premières nations et les organismes tribaux. Il travaille aussi sur des affaires touchant les lois de protection de l'enfance, le droit du travail, l'immobilier, les successions et les questions liées aux entreprises et au commerce. Il est un fier membre de sa communauté métisse locale et occupe actuellement le poste de président du Sunset Country Métis Council. M. Calder est un bénévole actif et siège au conseil d'administration de certaines organisations caritatives et de nombreux organismes sociaux régionaux dirigés par des Autochtones.

Deborah deBakker

Deborah deBakker, de Thunder Bay, est titulaire d'un baccalauréat de l'Université Queen's à Kingston et a obtenu un baccalauréat en droit de l'Osgoode Hall Law School. Elle a été reçue au Barreau de l'Ontario en 1979. Elle a exercé le droit dans le cabinet Weiler, Maloney, Nelson à Thunder Bay, d'où elle est aujourd'hui retraitée. M^{me} deBakker est présidente du Northwestern Ontario Writers Workshop, un groupe de 100 auteurs, et membre actif de la Thunder Bay Writers Guild. Elle a notamment été publiée dans la revue *Room* et dans le *Globe and Mail*. M^{me} deBakker est vice-présidente de la fondation communautaire de Thunder Bay, laquelle gère cinq millions de dollars en fiducie et octroie des subventions et des bourses d'études à de nobles causes et à des personnes du district de Thunder Bay. Elle a déjà été membre du comité fédéral des nominations à la magistrature (Nord et Est de l'Ontario). Elle est mariée, mère de quatre enfants et grand-mère de deux petits-enfants.

Monsieur le juge de paix principal régional Bruce Leaman

Le juge de paix Bruce Leaman est né à Kingston et a grandi à Thunder Bay, en Ontario. Il a fait ses études à l'Université Lakehead (1980 à 1983), où il a obtenu un baccalauréat en histoire et en sciences politiques. De 1983 à 1986, il a fréquenté la section de common law de l'Université d'Ottawa et a obtenu son diplôme LL.B. M. Leaman a été reçu au barreau en 1988 et a exercé en droit familial, en droit pénal et comme avocat plaidant de manière générale dans deux cabinets à Thunder Bay; entre 1988 et 1994, il a plaidé dans des poursuites provinciales et fédérales. Il a siégé comme juge de paix principal régional de la région du Nord-Ouest de 2000 à 2006 et de 2008 à aujourd'hui.

Rob Moorley

Rob Moorley vit à Kenora depuis 32 ans. Il a pris sa retraite du ministère des Richesses naturelles. Marié depuis 32 ans, il est père de deux enfants. Dans ses temps libres, il aime chasser, pêcher sous la glace, faire des promenades en quad et profiter de son camp.

James Clifford Retson

James Retson (B.A. Psychologie, Université de la Colombie-Britannique; LL.B. Université de Toronto; M.B.A., Université Dalhousie). Admis au barreau de la Nouvelle-Écosse en 1974, M. Retson a exercé le droit à Truro, en Nouvelle-Écosse, de 1974 à 1982, avant de s'établir à Kenora, en Ontario. Il a tour été conseiller municipal à Truro, membre de la Colchester and Nova Scotia Multicultural Association, membre du Truro and District Human Rights Affirmative Action Committee et membre du Kenora Police Human Rights Committee, et il a pris part à plusieurs autres commissions, conseils d'administration et comités à Truro et à Kenora. Il a été le directeur administratif de la Kenora Association for Community Living d'août 1984 à août 2013, ainsi que le président du Rotary Club de Kenora. Depuis 40 ans, M. Retson offre son appui inconditionnel aux causes des personnes handicapées et des droits de la personne. Lorsqu'il a pris sa retraite, sa collectivité a mis sur pied une fondation portant son nom et y a versé une première somme de 30 000 \$ afin de souligner sa contribution à la vie communautaire.

Gord Sweeney

Gord Sweeney, de Keewatin, a enseigné la biologie et les sciences pendant 32 ans avant de prendre sa retraite en 2006. Il a été chef de son département des sciences pendant 20 ans et bénévole au sein de nombreux organismes, dont l'Organisation de la patrouille canadienne du ski, la Croix-Rouge, la Société canadienne du cancer et Études d'oiseaux Canada. Parmi ses autres activités bénévoles, on retrouve l'entraînement en volley-ball et soccer, la supervision d'excursions éducatives dans la nature et la présidence de foires scientifiques régionales dans le Nord-Ouest de l'Ontario depuis 19 ans. Il fait actuellement du bénévolat auprès des organismes ShelterBox Canada et Habitat pour l'humanité. Retraité, M. Sweeney continue d'enseigner à titre suppléant, et il s'adonne au canotage, à la randonnée pédestre et au voyage avec son épouse Kim.

Laurence Tulloch, responsable, région du Nord-Ouest

Laurence Tulloch, de Thunder Bay, est retraité du monde de l'enseignement : il a été enseignant et directeur d'école au Lakehead District School Board, ainsi qu'agent de supervision au Summer Beaver District School Area Board. Membre actif de sa communauté, M. Tulloch dirige la division de Thunder Bay de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Il est un ancien président sortant du Rotary Club de Thunder Bay (Port Arthur), et il continue de participer à nombre de projets organisés par le Club. En couronnement de ses efforts continus au nom du club et de la collectivité, il a été nommé « Rotarian of the Year » en 2007. M. Tulloch a été membre du conseil d'administration et président de l'Association des professeurs de Sciences de l'Ontario. Pour souligner sa contribution au perfectionnement professionnel des enseignants, la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario lui a remis le prix André-Lécuyer, remis chaque année à un membre pour sa contribution remarquable au perfectionnement professionnel.

Comité de la région de Toronto

Paul Brookes

Paul Brookes, de Toronto, est le président fondateur de Metropolis Media, une agence de marketing interactif ayant son siège social à Toronto qui offre des services de communication d'entreprise et de développement dans les nouveaux médias à des agences de publicité, à des organismes gouvernementaux et à des entreprises Fortune 500 en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. M. Brooks est également le directeur du CDAM Global Opportunities Fund, un fonds commun de placement géré par Chamberlain Davies Asset Management de Londres. Par ailleurs, il est engagé dans de nombreux groupes communautaires, notamment la Northlea Home and School Association. Il est diplômé du programme de gestion des affaires de l'Université Ryerson (B.A.A. spécialisé en économie et marketing).

Halla Elias

Halla Elias, de Toronto, est directrice, ressources professionnelles aux bureaux de Toronto de Borden Ladner Gervais LLP. Ses principales tâches sont le recrutement d'étudiants pour l'été et de stagiaires, l'établissement de programmes ainsi que le recrutement d'avocats. Avant d'occuper ces fonctions, elle exerçait le droit au Corporate Commercial Group. M^{me} Elias a fréquenté la faculté de droit de l'Université Queen's et obtenu un baccalauréat ès arts avec spécialisation de l'Université de Windsor. Elle a été reçue au Barreau en 2002 et travaille chez Borden Ladner Gervais LLP depuis 2000. Pendant trois ans, elle a été bénévole pour les Guides du Canada.

Madame la juge principale régionale Faith Finnestad

Prière de consulter la biographie de la juge principale régionale Faith Finnestad dans la section sur les principaux membres du Comité à la page 18.

Madame la juge de paix principale régionale Diane M. McAleer

Prière de consulter la biographie de la juge de paix principale régionale Diane M. McAleer dans la section sur les principaux membres du Comité à la page 19.

Kathy Narraway, responsable, région de Toronto

Kathy Narraway, de Toronto, a pris sa retraite en 2008, après avoir été au service du conseil scolaire de Peel pendant plus de 30 ans. Elle avait antérieurement été directrice adjointe puis directrice de l'école secondaire Glenforest, directrice adjointe de l'école secondaire Bramalea, directrice adjointe puis directrice de l'éducation permanente, et chef du secteur mathématique à l'école secondaire Central Peel. M^{me} Narraway a déjà fait partie du conseil d'administration de Our Place Peel (centre d'hébergement pour jeunes), et été membre du conseil d'administration et présidente du Oxbow Community Club. Elle siège encore aujourd'hui au Sports Advisory Board du Peel Board of Education. Engagée dans les activités communautaires depuis de nombreuses années, elle fait notamment du bénévolat auprès de Triangle Prom for Queer Youth, elle dirige une équipe de basketball et elle organise chaque année une collecte de fonds et des soirées dansantes communautaires au profit de la ligne d'écoute téléphonique pour les jeunes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en sciences de l'Université Queen's.

W.P. (Bill) Petrie

Bill Petrie, de Toronto, est un partenaire de Sagebrush Business Concepts, une agence de marketing et ventes dont le siège est situé à Toronto. Sagebrush fournit des services de consultation en marketing interentreprises, d'analyse de marché et d'établissement de stratégies de ventes. De plus, l'agence travaille avec de nouvelles entreprises ou des entreprises en transition vers les clients source, particulièrement les entreprises de la liste Fortune 500 aux États-Unis. M. Petrie est également l'ancien président de l'Association canadienne de la technologie de l'information en Ontario, et il possède une riche expérience du secteur du capital de risque. Il a en outre travaillé comme directeur des ventes et du marketing pour de moyennes entreprises. M. Petrie s'implique dans le scoutisme et agit comme entraîneur au soccer et au base-ball mineur depuis fort longtemps. Il est titulaire d'un MBA de la Schulich School of Business et d'un baccalauréat de l'Université Queen's à Kingston.

Kashif Sher

Kashif Sher, de Toronto, a été nommé membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en septembre 2012. M. Sher exerce le droit au cabinet Arya and Sher, qui se spécialise dans les litiges civils, le droit administratif, le droit de la santé, le droit des sociétés et le droit commercial. Il a fait partie du conseil d'administration de l'organisme Inner City Angels de 2003 à 2008. M. Sher est membre du Barreau du Haut-Canada et détient une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto, ainsi qu'un baccalauréat en droit de l'Osgoode Hall Law School, de l'Université York.

Comité de la région de l'Ouest

Gary Baxter

Gary Baxter, de LaSalle, a obtenu un diplôme de l'Ivey Business School de l'Université Western Ontario en 1980, prémisse d'une brillante carrière dans le secteur bancaire canadien. Il s'est ensuite lancé dans une aventure entrepreneuriale, dans laquelle il a dirigé une société de capitaux à risque, puis a fondé le Phoenix Media Group Inc. en 1994. Le Phoenix Media Group, qui publiait alors des journaux communautaires hebdomadaires, a, avec les années, diversifié ses activités dans les magazines et les publications spécialisées. En 2007, l'entreprise, qui était devenue l'éditeur indépendant le plus important en Ontario, a été vendue à CanWest Media Works.

M. Baxter a toujours conservé un vif intérêt pour sa communauté; au fil des ans, il a siégé aux conseils d'administration de nombreux groupes des milieux artistique, culturel et des affaires. Il a récemment reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II pour les services qu'il a rendus à sa collectivité.

M. Baxter a également siégé au conseil municipal de la Ville de LaSalle au cours des 13 dernières années. D'abord élu en tant que conseiller en 1997, il a plus récemment occupé le poste de maire jusqu'à son départ de la politique en 2010. Pendant son mandat de maire, M. Baxter a lancé le plus important programme d'immobilisations en infrastructure de l'histoire de LaSalle grâce à son travail efficace avec les représentants des gouvernements provincial et fédéral, qui lui ont octroyé le financement nécessaire.

Samira El-Hindi

Samira El-Hindi, de London, siège aux conseils d'administration de la St. Joseph Healthcare Foundation, de l'organisme Meals on Wheels et du Collège universitaire King's. Elle a mis son temps, ses ressources et ses compétences d'entrepreneure au service de nombreuses causes caritatives et philanthropiques. M^{me} El-Hindi a travaillé dans des secteurs touchant les enfants, la pauvreté, l'éducation, la violence familiale, la formation à la petite entreprise et le dialogue interconfessionnel. L'ampleur de l'aide qu'elle a apportée à la population soudanaise montre bien que l'humanité ne devrait pas avoir de frontières.

Doug Ferguson

Doug Ferguson, de London, est directeur des services juridiques communautaires (CLS) et professeur auxiliaire à la faculté de droit de l'Université Western. Les étudiants œuvrant auprès des CLS offrent, sous la supervision d'avocats, des services juridiques à des personnes à faible revenu dans la communauté de London. Leurs services touchent au droit pénal, à la cour des petites créances, aux droits des locateurs et des locataires, aux testaments, aux procurations, à la médiation, à l'immigration et à l'éducation juridique publique.

Diplômé en droit de l'Université Western en 1981, M. Ferguson est retourné aux études à l'Université d'Ottawa, pour obtenir un baccalauréat en administration en 1977 et un baccalauréat spécialisé en commerce en 1978. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1983, et, en 1988, est entré au cabinet Bitz, Szemenyei, Ferguson & MacKenzie LLP (maintenant Szemenyei MacKenzie Godin LLP). M. Ferguson exerce dans les secteurs des affaires civiles, des testaments, des successions et du droit fiscal.

De 1994 à 2003, M. Ferguson a été procureur de la Couronne et traité des affaires de poursuites fiscales intentées par l'Agence du revenu du Canada. Il a enseigné la procédure civile au programme de préparation au Barreau à London pendant plusieurs années, et il a été membre et président de la Commission du consentement et de la capacité au ministère de la Santé de l'Ontario de 1989 à 1998 et de 2004 à 2008.

M. Ferguson est membre des conseils de l'Association du Barreau canadien et de l'Association du Barreau de l'Ontario, et est le président-fondateur de l'Association for Canadian Clinical Legal Education. Ardent défenseur de la réforme sur l'éducation juridique, il siège au comité de l'éducation et de la formation du projet de l'ABC Avenirs en droit, qui explore l'avenir de la profession juridique.

En 2009, M. Ferguson s'est vu décerner le prix Alumnus of Distinction (étudiant diplômé émérite) par la Western Law Alumni Association. En 2012, on lui a décerné la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

Madame la juge de paix principale régionale Bridget Forster

La juge de paix Bridget Forster, nommée juge de paix à temps partiel en 1995, a répondu aux besoins de la communauté de la région de Mount Forest. Renommée à temps plein en 1997, elle a travaillé à Newmarket, principalement au Telewarrant Centre. En 2001, elle a été transférée dans la région de l'Ouest, où elle a travaillé dans des tribunaux à différents endroits de la région et où elle a présidé le tribunal et agi comme juge de paix et chef régional de l'administration. La juge de paix Forster a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de l'Ouest le 19 juillet 2011. Elle a co-présidé le Groupe d'experts en matière de mise en liberté sous caution dans le cadre de la stratégie Justice juste-à-temps.

Madame la juge principale régionale Kathleen McGowan

La juge Kathleen McGowan a obtenu son LL.B de l'Université Western Ontario en 1975 et a été reçue au Barreau en 1977. Elle a exercé la fonction de procureure adjointe de la Couronne dans le comté de Middlesex de 1977 à 1986 et celle de procureure de la Couronne dans le comté d'Elgin (elle est la première femme à avoir obtenu ce poste en Ontario) de 1986 à 1990. La juge McGowan a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 1990. Elle a siégé comme juge et chef de l'administration locale pour la Ville de St. Catharines de 1993 à 1997 et pour la Ville de London, de 2004 à 2008. En mai 2008, elle a été nommée juge principale régionale pour la région de l'Ouest. Elle a fait partie de la haute direction de la Conférence des juges de l'Ontario et de l'Association canadienne de juges des cours provinciales et participe toujours à des comités au sein de ces deux organisations. Elle est actuellement membre du Comité de direction du juge en chef et préside le Comité des normes de conception des locaux de la Cour de justice de l'Ontario.

Mary McLaughlin, responsable, région de l'Ouest

Mary McLaughlin, de London, est présidente et associée d'Excalibur Communications, où elle se spécialise dans les communications stratégiques, les communications de crise et les relations gouvernementales. Plus tôt dans sa carrière, elle a été cadre supérieure d'une société financière nationale et d'une grande société de la Couronne avant de cofonder la Fondation des mines terrestres du Canada. M^{me} McLaughlin est l'ancienne présidente du conseil du Collège universitaire King's de l'Université Western. M^{me} McLaughlin a antérieurement été présidente de la St. Jerome's University à l'Université de Waterloo et membre du Comité consultatif ministériel sur les nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Elle a reçu la Médaille Canada 125.

Christina Sweet

Christina Sweet, d'Essex, a été nommée membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en septembre 2012. M^{me} Sweet a été admise au barreau en 2003. Elle exerce dans les domaines du droit criminel et de la protection de l'enfance. Avant de pratiquer le droit, elle a été enseignante au palier élémentaire à l'ancien Windsor Board of Education pendant 33 ans. Au cours de sa carrière en enseignement, elle a participé à la fondation du Can-Am Indian Center Aboriginal Education Committee et a créé et enseigné le premier cours sur l'éducation des Autochtones à être offert aux enseignants de l'Ontario. Elle a occupé divers rôles de leadership, et elle a reçu le prix Helen-Keefer, récompensant chaque année une enseignante ontarienne pour ses recherches.

Après avoir pris sa retraite de l'enseignement en 1997, M^{me} Sweet s'est inscrite à la faculté de droit de l'Université de Windsor. Elle y a notamment fait du bénévolat au service d'aide juridique communautaire et a représenté la faculté auprès de l'Association du Barreau de l'Ontario. Ses pairs lui ont décerné le prix John-Whiteside pour son engagement à l'université et dans sa collectivité. En plus de son baccalauréat en droit, elle détient une maîtrise en éducation et un brevet de spécialiste en éducation de l'enfance en difficulté.

M^{me} Sweet est actuellement la secrétaire-trésorière de la Windsor-Essex Criminal Lawyers' Association. Elle enseigne également un cours collégial sur le droit à l'intention des aînés présenté par le Collège Canterbury de l'Université de Windsor. Ses ouvrages ont été publiés au Canada ainsi qu'à l'étranger.

Eileen Viola

Eileen Viola, de Bright's Grove, est une enseignante du programme d'immersion en français et d'anglais à l'école secondaire, maintenant à la retraite. Dans les années 1980, alors qu'elle était coordonnatrice du programme élémentaire de langue française au Lambton County Board of Education, elle a obtenu une maîtrise en éducation à l'Université de Windsor. À la retraite depuis 2001, elle a participé bénévolement à de nombreuses activités communautaires, notamment au Polysar Glee Club (en tant que pianiste), au programme Bluewater Health Music Therapy Program et à son église. Récemment, elle est devenue membre d'un comité de Centraide United Way de Sarnia-Lambton, et s'est jointe au conseil d'administration d'un groupe faisant la promotion d'un meilleur service ferroviaire de passagers à Lambton (RAIL). Polyglotte, elle aime faire de longs voyages en compagnie de son mari. Lorsqu'elle est à la maison, elle aime jardiner et jouer à bridge réplique.

Annexe C

FORMULAIRE DE DEMANDE

Le formulaire de demande et le formulaire de demande supplémentaire (versions d'avril 2012 et d'août 2012) sont accessibles aux liens suivants :

Version d'avril 2012

Formulaire de demande –

www.ontariocourts.ca/ocj/files/jpaac/archive/2012-Apr-FR.pdf

Formulaire de demande supplémentaire –

www.ontariocourts.ca/ocj/files/jpaac/archive/2012-sApr-FR.pdf

Version d'août 2012

Formulaire de demande –

www.ontariocourts.ca/ocj/files/jpaac/archive/2012-Aug-FR.pdf

Formulaire de demande supplémentaire –

www.ontariocourts.ca/ocj/files/jpaac/archive/2012-sAug-FR.pdf

Annexe D

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Version d'avril 2012

Formulaire de demande de nomination

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix publie les annonces de postes de juge de paix vacants à la demande du procureur général.

Seules les candidatures reçues avant la date limite seront examinées. Les candidats doivent remplir le Formulaire de demande actuellement prescrit ou le Formulaire de demande supplémentaire, selon le cas, et faire parvenir l'original signé ainsi que huit (8) copies signées pour chacune des régions pour lesquelles ils font une demande à :

Le Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
a/s Ministère des Services gouvernementaux - Services de distribution du courrier
77, rue Wellesley Ouest, salle M2B-88
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3
Tél: 416-326-4957

Seules les demandes dactylographiées ou rédigées à l'aide d'un traitement de texte seront retenues.

Lorsque des changements sont apportés aux coordonnées du demandeur ou des répondants, le demandeur doit soumettre une nouvelle fois la page modifiée du formulaire de demande de nomination au poste de juge de paix, accompagnées d'une lettre expliquant la nature des changements effectués.

Les candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants. Les candidats ne doivent envoyer que les justificatifs mentionnés dans la demande. Le comité n'examinera aucun autre document, y compris des lettres de recommandation.

Communication avec le Comité

Toutes les communications provenant des candidats se font par le biais du coordonnateur du CCNJP. Il est inapproprié de joindre les membres du Comité, peu importe à quelle étape du processus de demande et d'évaluation.

Processus d'analyse et d'entrevue

Les candidats peuvent être sélectionnés pour un entretien après l'examen et l'évaluation d'un formulaire de demande dûment rempli.

Le comité de sélection sera constitué d'au moins quatre (4) membres du comité, dont un au moins est membre profane de la région de la cour principale à laquelle le candidat postule, et un autre est juge ou juge de paix.

Test de compétence linguistique

Les candidats pourront être soumises à un test de compétence linguistique standardisé dans la ou les langues qu'elles disent maîtriser.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus, les membres du comité peuvent procéder à des vérifications des références ou à des enquêtes discrètes.

Processus de classification

Chaque candidat est classé comme non qualifié, qualifié ou hautement qualifié.

La classification attribuée à un candidat pour un poste annoncé reste en vigueur jusqu'à ce que le poste soit pourvu. Comme cela se fait dans des comités semblables au Canada, les candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels d'un candidat seront traités confidentiellement par le comité, sauf dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer ses fonctions.

Version d'août 2012

Formulaire de demande de nomination

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix publie les annonces de postes de juge de paix vacants à la demande du procureur général.

Seules les candidatures reçues avant la date limite seront examinées. Les candidats doivent remplir le Formulaire de demande actuellement prescrit ou le Formulaire de demande supplémentaire, selon le cas, et faire parvenir l'original signé ainsi que huit (8) copies signées pour chacune des régions pour lesquelles ils font une demande à :

Le Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
a/s Ministère des Services gouvernementaux - Services de distribution du courrier
77, rue Wellesley Ouest, salle M2B-88
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3
Tél: 416-326-4957

Dans tous les cas, si vous présentez une demande pour un « nouveau » poste vacant dans les deux ans suivant votre dernière demande pour laquelle vous avez rempli le Formulaire de demande complet, vous DEVEZ remplir le Formulaire de demande supplémentaire. Cette règle s'applique aux personnes dont les demandes avaient été acceptées à des fins de classification pour un poste vacant qui a déjà été annoncé et qui n'a pas été pourvu jusqu'à maintenant. Le candidat ne doit remplir un nouveau Formulaire de demande complet que s'il a déjà présenté une demande au moyen du Formulaire de demande complet plus de deux ans auparavant dans le cadre du processus actuel du Comité fondé sur les postes vacants.

Seules les demandes dactylographiées ou rédigées à l'aide d'un traitement de texte seront retenues.

Après la date de clôture des concours pour les postes à pourvoir, les seuls nouveaux renseignements qui peuvent être apportés aux formulaires de candidature sont ceux qui visent à actualiser les coordonnées des candidats ou des répondants. Lorsque des changements sont apportés aux coordonnées du demandeur ou des répondants, le demandeur doit soumettre une nouvelle fois la page modifiée du formulaire de demande de nomination au poste de juge de paix, accompagnées d'une lettre expliquant la nature des changements effectués.

Les candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants. Les candidats ne doivent envoyer que les justificatifs mentionnés dans la demande. Le comité n'examinera aucun autre document, y compris des lettres de recommandation.

Communication avec le Comité

Toutes les communications provenant des candidats se font par le biais du coordonnateur du CCNJP. Il est inapproprié de joindre les membres du Comité, peu importe à quelle étape du processus de demande et d'évaluation.

Processus d'analyse et d'entrevue

Les candidats peuvent être sélectionnés pour un entretien après l'examen et l'évaluation d'un formulaire de demande dûment rempli.

Le comité de sélection sera constitué d'au moins quatre (4) membres du comité, dont un au moins est membre profane de la région de la cour principale à laquelle le candidat postule, et un autre est juge ou juge de paix.

Test de compétence linguistique

Les candidats pourront être soumises à un test de compétence linguistique standardisé dans la ou les langues qu'elles disent maîtriser.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus, les membres du comité peuvent procéder à des vérifications des références ou à des enquêtes discrètes.

Processus de classification

Chaque candidat est classé comme non qualifié, qualifié ou hautement qualifié.

La classification attribuée à un candidat pour un poste annoncé reste en vigueur jusqu'à ce que le poste soit pourvu. Comme cela se fait dans des comités semblables au Canada, les candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels d'un candidat seront traités confidentiellement par le comité, sauf dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer ses fonctions.

Annexe E

QUALITÉS REQUISES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES JUGES DE PAIX EN ONTARIO

Les qualités minimales requises en vue d'une nomination comme juge de paix sont décrites aux paragraphes 2.1 (15), (16) et (17) de la *Loi sur les juges de paix* :

Qualités requises

(15) Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- (a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- (b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- (c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - (i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - (ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - (iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- (d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16);
- (e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Programmes d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Critères de sélection généraux pour évaluer les candidats

De plus, la loi exige que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix élabore des critères de sélection généraux. Voici ceux qu'il a adoptés :

Compétences et capacités

- Compétences, expérience et/ou études en rapport avec la charge de juge de paix et transférables à cette charge
- Un jugement pratique sûr
- Excellence dans un ou des domaines de travail payé ou bénévole

- Être sensibilisé au rôle de juge de paix, le comprendre et s'y intéresser
- Solides capacités intellectuelles, d'analyse et de prise de décision
- Forte capacité d'écoute
- Capacité de bien écrire et de bien communiquer à l'oral en anglais; ou, le cas échéant, en anglais et en français
- Capacité de travailler de façon autonome, en gérant son temps et une lourde charge de travail sans supervision
- Capacité de prendre rapidement des décisions sensées
- Capacité de maintenir son ouverture d'esprit tout en écoutant les deux côtés d'un argument
- Capacité de gérer le stress et les pressions dues à la solitude de la charge de juge
- Solide entente et dignité dans les relations interpersonnelles
- Compétences en informatique
- Capacité et volonté d'apprendre
- Capacité de voyager selon les besoins
- Capacité de présenter un document de demande clair, concis et bien écrit qui reflète l'intérêt et la capacité du candidat
- Bilinguisme (pourrait être exigé à certains emplacements des tribunaux)

Qualités personnelles

- Politesse, compassion, empathie et respect de la dignité essentielle de toutes les personnes
- Conscience morale et valeurs éthiques exemplaires
- Patience
- Ponctualité et bonnes qualités régulières de travail
- Réputation d'intégrité et d'équité
- Absence de manières pompeuses et de tendances à l'autoritarisme
- Affabilité
- Honnêteté
- Fiabilité et préparation
- Ne pas avoir fait l'objet de plaintes/demandes sérieuses, non résolues, relatives à la profession, ni avoir été impliqué dans des actions au civil ou des demandes pécuniaires non résolues, y compris des propositions à des créanciers, des arriérés de pensions alimentaires, ou une faillite

Conscience communautaire

- Vif intérêt pour les gens et l'humanité
- Empressement démontré au service de la collectivité
- Être au courant des enjeux régionaux et sociaux ayant donné lieu aux affaires présentées devant les tribunaux et s'y intéresser

Considérations démographiques

Dans le cadre de son processus d'examen, le Comité reconnaît qu'il est important que les nominations de juges de paix reflètent la diversité de la population ontarienne, ainsi que l'exige l'article 2.1 (12) 6 de la *Loi sur les juges de paix*.

Annexe F

ANNONCE DU CCNJP AVRIL 2012



POSTES DE JUGE DE PAIX À POURVOIR Cour de justice de l'Ontario

**Endroits* : Oshawa, Toronto (2), Windsor, Barrie (Bilingue),
Brampton (Bilingue), L'Orignal (Bilingue), Timmins (Bilingue)**

***Pour consulter une liste à jour des postes annoncés, veuillez vous rendre
sur le site www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/annonces.**

À la demande du procureur général, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix doit pourvoir des postes de juge de paix en Ontario et désire obtenir les candidatures des personnes intéressées.

Les juges de paix sont membres de la magistrature. Ils président diverses instances instruites en vertu des lois fédérales et provinciales. Les candidats doivent posséder les qualités minimales requises énoncées dans la *Loi sur les juges de paix*. En plus de refléter la diversité de la population de l'Ontario, les postulants doivent aussi posséder les compétences et capacités fondamentales, qualités personnelles, et sensibilisation aux questions communautaires énumérées dans les Critères de sélection généraux du Comité. Les postes bilingues exigent un niveau élevé de compétence en anglais et une maîtrise supérieure du français à l'oral et à l'écrit.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix examine et évalue les demandes et classe les candidats selon les catégories suivantes : « Non qualifié », « Qualifié » ou « Hautement qualifié ». Ce classement est ensuite transmis au procureur général qui recommande la nomination des candidats par décret à la Cour de justice de l'Ontario.

On trouvera, au site Web du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix, à l'adresse www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac, le formulaire de demande (qu'il est obligatoire de remettre) et des renseignements sur les postes vacants mentionnés plus haut, les qualités minimales requises pour ces postes, les critères de sélection et le processus de sélection du Comité.

Les candidatures pour les postes à pourvoir doivent être reçues au plus tard à **16 h 30 le vendredi 1^{er} juin 2012**. **Les demandes reçues après cette date NE SERONT PAS prises en considération.**

Depuis le 2 août 2011, une demande distincte doit être remise pour chaque poste sollicité. À moins d'avoir reçu du Comité une « lettre en matière de transition », conformément au par. 2.1 (12.1), les personnes qui ont présenté leur candidature au Comité avant le 2 août 2011 doivent de nouveau postuler conformément aux règles décrites au site Web du Comité.

À NOTER : Les prochains postes à pourvoir et les dates limites pour y postuler seront publiés au site Web du Comité lorsque ces postes seront annoncés. Les personnes qui désirent recevoir des avis par courrier électronique sont priées de s'abonner à ce service en allant au site www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/annonces et en cliquant sur « Abonnez-vous au service d'annonces des postes vacants (par courriel) ».

To view this advertisement in English, please refer to the Committee's website at www.ontariocourts.ca/ocj/jpaac/advertisements.

Annexe G

**ANNONCE DU CCNJP
AOÛT 2012
TORONTO STAR, GLOBE AND MAIL
(ANGLAIS SEULEMENT; EN FRANÇAIS SUR LE SITE WEB DU CCNJP)**



Ontario

**JUSTICE OF THE PEACE VACANCIES
Ontario Court of Justice**

Court Locations*: Dryden; Thunder Bay; Brampton; Lindsay

***Please check www.ontariocourts.ca/ocj/jpaac/advertisements
for an updated listing of advertised vacancies.**

At the request of the Attorney General and in accordance with the *Justices of the Peace Act*, the Justices of the Peace Appointments Advisory Committee invites applications for vacant Justice of the Peace positions in the Province of Ontario.

A Justice of the Peace is an independent judicial officer who presides in court over various proceedings under federal and provincial statutes. Applicants must meet minimum qualifications as set out in the *Justices of the Peace Act*. In addition to reflecting the diversity of Ontario's population, applicants should also display the fundamental skills and abilities, personal characteristics and community awareness attributes set out in the Committee's General Selection Criteria.

The Justices of the Peace Appointments Advisory Committee reviews and evaluates applications and classifies candidates as "Not Qualified", "Qualified" or "Highly Qualified". Classifications are reported to the Attorney General, who recommends candidates for Order-in Council appointments to the Ontario Court of Justice.

As First Nations people comprise a large percentage of the population in the areas being serviced by the courts in Dryden and Thunder Bay, we especially encourage people of Aboriginal heritage and people with an in-depth understanding of Aboriginal communities and the issues affecting those communities to apply for these vacancies.

For detailed information about: the vacancies noted above; minimum qualifications and the General Selection Criteria; the required application forms; and the Committee's process; please visit the Justices of the Peace Appointments Advisory Committee's website at www.ontariocourts.ca/ocj/jpaac.

Please check the Committee's website for submission deadlines. Applications received after these dates WILL NOT be considered.

As of August 2, 2011, applications must be submitted in response to each advertised vacancy. Candidates who applied to the Committee prior to August 2, 2011 must now apply under the current process described on the website, unless he/she has received a "S.2.1 (12.1) Transition Letter" from the Committee.

PLEASE NOTE: Future vacancies and deadlines for applications will be posted on the Committee's website as they occur. Interested individuals can receive e-mail notification of vacancies by registering at www.ontariocourts.ca/ocj/jpaac/advertisements/vacancy-postings.

Pour voir cette annonce en français, consulter le site Web du Comité à www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/annonces.

Annexe H

ANNONCE DU CCNJP AOÛT 2012 SITE WEB DU CCNJP

POSTES DE JUGE DE PAIX À POURVOIR

Cour de justice de l'Ontario

Endroits : Brampton; Lindsay

À la demande du procureur général et en vertu de la *Loi sur les juges de paix*, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix doit pourvoir des postes de juge de paix en Ontario et désire obtenir les candidatures des personnes intéressées.

Les juges de paix sont membres de la magistrature. Ils président diverses instances instruites en vertu des lois fédérales et provinciales. Les candidats doivent posséder les qualités minimales requises énoncées dans la *Loi sur les juges de paix*. En plus de refléter la diversité de la population de l'Ontario, les postulants doivent aussi posséder les compétences et capacités fondamentales, qualités personnelles, et sensibilisation aux questions communautaires énumérées dans les Critères de sélection généraux du Comité.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix examine et évalue les demandes et classe les candidats selon les catégories suivantes : « Non qualifié », « Qualifié » ou « Hautement qualifié ». Ce classement est ensuite transmis au procureur général qui recommande la nomination des candidats par décret à la Cour de justice de l'Ontario.

Pour en savoir plus sur les postes vacants susmentionnés, les qualités minimales requises pour ces postes, les critères de sélection généraux, les formulaires de demande obligatoires et le processus de sélection du Comité, visitez le site Web du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix, à l'adresse www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac.

Les candidatures pour les postes à pourvoir doivent être présentées sur le Formulaire de demande ou le Formulaire de demande supplémentaire **à jour**, selon le cas, et être reçues au plus tard à **16 h 30 le vendredi 21 septembre 2012**. **Les demandes reçues après cette date NE SERONT PAS prises en considération.**

Depuis le 2 août 2011, une demande distincte doit être remise pour chaque poste sollicité. À moins d'avoir reçu du Comité une « lettre en matière de transition », conformément au par. 2.1 (12.1), les personnes qui ont présenté leur candidature au Comité avant le 2 août 2011 doivent de nouveau postuler conformément aux règles décrites au site Web du Comité.

À NOTER : Les prochains postes à pourvoir et les dates limites pour y postuler seront publiés au site Web du Comité lorsque ces postes seront annoncés. Les personnes qui désirent recevoir des avis de postes vacants par courrier électronique sont priées de s'abonner à ce service en allant au site www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/annonces/vacancy_fr/.

Annexe I

ANNONCE DU CCNJP AOÛT 2012 SITE WEB DU CCNJP

POSTES DE JUGE DE PAIX À POURVOIR

Cour de justice de l'Ontario

Endroits : Dryden; Thunder Bay

À la demande du procureur général et en vertu de la *Loi sur les juges de paix*, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix doit pourvoir des postes de juge de paix en Ontario et désire obtenir les candidatures des personnes intéressées.

Les juges de paix sont membres de la magistrature. Ils président diverses instances instruites en vertu des lois fédérales et provinciales. Les candidats doivent posséder les qualités minimales requises énoncées dans la *Loi sur les juges de paix*. En plus de refléter la diversité de la population de l'Ontario, les postulants doivent aussi posséder les compétences et capacités fondamentales, qualités personnelles, et sensibilisation aux questions communautaires énumérées dans les Critères de sélection généraux du Comité.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix examine et évalue les demandes et classe les candidats selon les catégories suivantes : « Non qualifié », « Qualifié » ou « Hautement qualifié ». Ce classement est ensuite transmis au procureur général qui recommande la nomination des candidats par décret à la Cour de justice de l'Ontario.

Puisque les membres des Premières nations constituent une proportion importante de la population des zones desservies par les tribunaux de Dryden et de Thunder Bay, nous encourageons tout particulièrement les personnes d'ascendance autochtone et les personnes ayant une connaissance approfondie des communautés autochtones et des enjeux qui touchent ces communautés à poser leur candidature.

Pour en savoir plus sur les postes vacants susmentionnés, les qualités minimales requises pour ces postes, les critères de sélection généraux, les formulaires de demande obligatoires et le processus de sélection du Comité, visitez le site Web du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix, à l'adresse www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac.

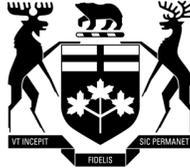
Les candidatures pour les postes à pourvoir doivent être présentées sur le Formulaire de demande ou le Formulaire de demande supplémentaire **à jour**, selon le cas, et être reçues au plus tard à **16 h 30 le vendredi 12 octobre 2012**. **Les demandes reçues après cette date NE SERONT PAS prises en considération.**

Depuis le 2 août 2011, une demande distincte doit être remise pour chaque poste sollicité. À moins d'avoir reçu du Comité une « lettre en matière de transition », conformément au par. 2.1 (12.1), les personnes qui ont présenté leur candidature au Comité avant le 2 août 2011 doivent de nouveau postuler conformément aux règles décrites au site Web du Comité.

À NOTER : Les prochains postes à pourvoir et les dates limites pour y postuler seront publiés au site Web du Comité lorsque ces postes seront annoncés. Les personnes qui désirent recevoir des avis de postes vacants par courrier électronique sont priées de s'abonner à ce service en allant au site www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/annonces/vacancy_fr/.

Annexe J

**ANNONCE DU CCNJP
AOÛT 2012
MÉDIAS DU NORD-OUEST DE L'ONTARIO ET DES
COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES
(ANGLAIS SEULEMENT; EN FRANÇAIS SUR LE SITE WEB DU CCNJP)**



Ontario

**JUSTICE OF THE PEACE VACANCIES
Ontario Court of Justice**

Court Locations*: Dryden; Thunder Bay

***Please check www.ontariocourts.ca/ocj/jpaac/advertisements
for an updated listing of advertised vacancies.**

At the request of the Attorney General and in accordance with the *Justices of the Peace Act*, the Justices of the Peace Appointments Advisory Committee invites applications for vacant Justice of the Peace positions in the Province of Ontario.

A Justice of the Peace is an independent judicial officer who presides in court over various proceedings under federal and provincial statutes. Applicants must meet minimum qualifications as set out in the *Justices of the Peace Act*. In addition to reflecting the diversity of Ontario's population, applicants should also display the fundamental skills and abilities, personal characteristics and community awareness attributes set out in the Committee's General Selection Criteria.

The Justices of the Peace Appointments Advisory Committee reviews and evaluates applications and classifies candidates as "Not Qualified", "Qualified" or "Highly Qualified". Classifications are reported to the Attorney General, who recommends candidates for Order-in Council appointments to the Ontario Court of Justice.

As First Nations people comprise a large percentage of the population in the areas being serviced by the courts in Dryden and Thunder Bay, we especially encourage people of Aboriginal heritage and people with an in-depth understanding of Aboriginal communities and the issues affecting those communities to apply for these vacancies.

For detailed information about: the vacancies noted above; minimum qualifications and the General Selection Criteria; the required application forms; and the Committee's process; please visit the Justices of the Peace Appointments Advisory Committee's website at www.ontariocourts.ca/ocj/jpaac.

Applications for current vacancies must be submitted on the **current** prescribed application form or supplementary form, as applicable, and received by **4:30 p.m. on Friday, October 12, 2012**. **Applications received after this date WILL NOT be considered.**

As of August 2, 2011, applications must be submitted in response to each advertised vacancy. Candidates who applied to the Committee prior to August 2, 2011 must now apply under the current process described on the website, unless he/she has received a "S.2.1 (12.1) Transition Letter" from the Committee.

PLEASE NOTE: Future vacancies and deadlines for applications will be posted on the Committee's website as they occur. Interested individuals can receive e-mail notification of vacancies by registering at www.ontariocourts.ca/ocj/jpaac/advertisements/vacancy-postings.

Pour voir cette annonce en français, consulter le site Web du Comité à www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/annonces.